



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
2 juillet 2020  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 1<sup>er</sup> juillet 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam à l'occasion de la visioconférence sur la paix et la sécurité en Afrique, tenue le lundi 29 juin 2020. Des déclarations ont également été faites par le représentant de l'Égypte, S. E. M. Sameh Selim, Ministre des affaires étrangères, et par le représentant de l'Éthiopie.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité  
(*Signé*) Christoph Heusgen



**Annexe I****Déclaration de M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix**

Le Nil Bleu, qui contribue à environ 85 % du volume du Nil à sa confluence avec le Nil Blanc à Khartoum, est une importante ressource en eau transfrontière qui joue un rôle essentiel pour les moyens de subsistance et le développement des populations de la République arabe d'Égypte, de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et de la République du Soudan.

La construction du Grand barrage éthiopien de la Renaissance, un projet hydroélectrique de grande envergure sur le Nil Bleu dans la région de Benishangul-Gumuz en Éthiopie, a commencé en avril 2011. Grâce à la production d'hydroélectricité, le barrage de la Renaissance va considérablement développer les sources d'énergie de l'Éthiopie, lui permettant d'accroître le taux d'électrification, d'accélérer l'industrialisation et d'exporter l'électricité excédentaire vers les pays de la région.

Conscients de la nécessité de coopérer en ce qui concerne le barrage de la Renaissance pour tirer pleinement parti de ses avantages et atténuer ses effets négatifs potentiels sur les pays situés en aval, les pays riverains du Nil Bleu ont pris plusieurs initiatives louables au cours des 10 dernières années. Je pense notamment à la création d'un groupe international d'experts en 2012 pour examiner les documents relatifs à la conception et à la construction du barrage, à la mise en place d'un Comité national tripartite en 2014 et à l'adoption de la Déclaration de principes sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance en 2015.

La Déclaration prend note de la demande croissante en ressources en eau transfrontières en Égypte, en Éthiopie et au Soudan. Ces trois pays se sont engagés à respecter plusieurs principes, notamment la coopération, l'utilisation équitable et raisonnable, la sécurité et le règlement pacifique des différends.

En 2018, les trois pays ont mis en place le Groupe national indépendant de recherche scientifique chargé d'examiner la question de la mise en eaux et de l'exploitation du barrage de la Renaissance. Depuis 2019, des négociations trilatérales ont été menées au niveau ministériel, ainsi qu'entre les chefs d'État, avec l'aide des États-Unis et de la Banque mondiale. Un projet de texte a été proposé, mais les trois États riverains n'ont pas pu se mettre d'accord sur le texte présenté en février 2020.

Sous la direction du Premier Ministre Abdalla Hamdok, le Soudan a alors pris ce mois-ci l'initiative de s'employer à rapprocher les positions sur cette question. Nous croyons savoir que 90 % des questions techniques ont déjà été réglées.

À la suite de l'échec des négociations en février, les trois pays ont convenu de nommer des observateurs à ces négociations, notamment la République d'Afrique du Sud, les États-Unis et l'Union européenne, dont les représentants ont participé aux dernières réunions en qualité d'observateurs.

Le 26 juin, l'Afrique du Sud, en sa qualité de Présidente en exercice de l'Union africaine, a convoqué le Bureau des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Le Président Al Sisi, le Premier Ministre Ahmed et le Premier Ministre Hamdok ont assisté à cette séance et ont donné leur accord pour la mise en place d'un processus mené par l'Union africaine en vue de régler les questions en suspens. Les parties se réuniront au cours des deux prochaines semaines à cette fin.

Je tiens à féliciter les parties pour leur détermination à négocier un accord, et je salue les efforts déployés par l'Union africaine pour faciliter un processus à cette fin. Les divergences qui subsistent sont d'ordre technique et juridique. Elles portent

notamment sur le caractère contraignant d'un accord, le mécanisme de règlement des différends et la gestion du débit d'eau en période de sécheresse.

Même si l'ONU n'a pas participé aux négociations sur le barrage de la Renaissance, le Secrétaire général est pleinement saisi de la question. Je réitère l'appel lancé le 19 mai par le Secrétaire général aux parties pour qu'elles règlent pacifiquement et de toute urgence toute question en suspens.

Il est possible de régler ces divergences et de conclure un accord si toutes les parties font preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un compromis, conformément à l'esprit de coopération souligné dans la Déclaration de principes de 2015 sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance.

L'ONU est prête à apporter son aide, sous forme d'appui technique et de connaissances spécialisées, selon les besoins et les demandes des trois pays, notamment tout appui nécessaire dans le cadre du processus mené par l'Union africaine.

La coopération concernant les cours d'eau transfrontières est un élément clef de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Je tiens à souligner que les changements climatiques, dont les effets se conjuguent à ceux de la croissance démographique et des changements socio-économiques qui s'annoncent, exacerberont les défis en matière de gestion de l'eau, non seulement pour les pays riverains du Nil Bleu, mais aussi dans le monde entier.

La coopération n'est pas un jeu à somme nulle. Elle est la clef du succès d'une action collective visant à réduire la pauvreté et à promouvoir la croissance, et réaliser ainsi le potentiel de développement de la région. Nous espérons sincèrement que l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan persévéreront dans leurs efforts pour parvenir à un accord mutuellement bénéfique sur le barrage de la Renaissance.

**Annexe II****Déclaration de M. Yao Shaojun, Représentant permanent adjoint par intérim de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé. Je salue la participation du Ministre des affaires étrangères de l'Égypte et des Ambassadeurs de l'Éthiopie et du Soudan à la présente séance.

La Chine accorde une grande importance à la question du Grand barrage éthiopien la Renaissance et prend note des positions exprimées dans les lettres des Ministres des affaires étrangères de l'Égypte, de l'Éthiopie et du Soudan. La Chine comprend parfaitement les préoccupations des trois pays en la matière, se félicite de la visioconférence tenue à titre extraordinaire par le Bureau des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine le 26 juin et salue l'engagement des pays concernés à régler leurs différends par la négociation.

L'utilisation des ressources en eau transfrontalières doit tenir compte des intérêts de tous les pays situés en amont et en aval, et par conséquent, il s'agit d'une question très compliquée et sensible. La Chine estime que cette question doit être réglée dans l'intérêt mutuel des trois parties par le dialogue et la consultation.

Le continent africain a une bonne tradition de régler les problèmes régionaux par le dialogue et la consultation. L'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan sont tous des pays importants dans la région et des pays amis de la Chine. La Chine espère sincèrement que les trois parties parviendront à une solution mutuellement acceptable grâce au dialogue et à la consultation, en faisant preuve de patience. Nous espérons que la communauté internationale créera un environnement extérieur favorable et aidera les trois parties à rapprocher leurs positions par le dialogue et la consultation en vue de préserver la paix, la stabilité et le développement en Afrique. L'examen par le Conseil de la question du barrage de la Renaissance ne doit pas créer de précédent. La Chine est prête à travailler avec toutes les parties en jouant un rôle constructif.

## Annexe III

### **Déclaration de M. José Singer Weisinger, Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité**

Nous tenons, pour commencer, à remercier la présidence d'avoir organisé la visioconférence d'aujourd'hui, et nous remercions M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo pour son exposé.

Nous sommes convaincus que la meilleure manière de régler le différend qui sépare les trois pays sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance passe par des pourparlers directs. Il est encourageant d'apprendre que les parties ont décidé de poursuivre un processus de négociation mené par l'Union africaine. À cet égard, nous nous félicitons que le Président de la Commission de l'Union africaine ait annoncé que plus de 90 % des questions litigieuses ont été résolues et qu'un comité juridique et technique chargé d'examiner les questions en suspens a été formé.

La décision prise par les trois parties de s'abstenir de faire des déclarations ou de prendre des mesures susceptibles de menacer ou de compliquer davantage le processus mené par l'Union africaine illustre leur bonne foi et leur volonté de compromis tandis qu'elles s'efforcent de parvenir à un accord à l'amiable. Il est encourageant de constater que les parties font montre d'une approche constructive et positive dans les négociations, ce qui pourrait les pousser vers une solution mutuellement acceptable concernant les questions techniques et juridiques en suspens.

Les trois parties devront, en toute bonne foi, faire des compromis pour parvenir à un accord dans les semaines à venir. Nous les encourageons vivement à continuer de renforcer la confiance, et nous sommes prêts à suivre de près l'évolution du processus de négociation mené par l'Union africaine, et à collaborer avec les parties. Régler les questions clefs en suspens concernant notamment le partage des eaux, l'atténuation des effets de la sécheresse et le dispositif de règlement des différends créerait un excellent précédent régional et international pour les différends futurs sur ces questions. Il importe d'éviter toute incidence potentiellement négative sur les ménages des populations concernées, sur leurs revenus ou sur leurs modes de vie.

En toute humilité, nous recommandons aux parties de tenir compte des préoccupations et intérêts légitimes de chacun afin d'éviter une méfiance réciproque, de sorte que les compromis nécessaires puissent être faits et qu'un accord soit conclu en temps utile. Préservons ce nouvel esprit de conciliation et profitons de l'occasion qui se présente d'éviter un éventuel affrontement, dans la perspective de créer un instrument commun grâce auquel les trois pays pourraient instaurer la confiance et formaliser leur coopération.

Enfin, nous tenons à réaffirmer la nécessité de poursuivre des discussions fondées sur une compréhension commune, la bonne foi, les avantages mutuels et la confiance, et ce, jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé. La voie diplomatique doit toujours prévaloir.

**Annexe IV****Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé complet. Je me félicite également de la participation de nos amis de l'Égypte, du Soudan et de l'Éthiopie à la présente visioconférence.

Le Nil et ses ressources en eau revêtent des intérêts légitimes pour les trois parties prenantes que sont l'Égypte, le Soudan et l'Éthiopie. C'est pourquoi nous restons convaincus que la question du Grand barrage éthiopien de la Renaissance ne pourra être réglée à l'amiable que par des pourparlers directs et un accord entre les trois pays. À cet égard, nous nous félicitons particulièrement de la reprise du dialogue lors de la réunion tenue par le Bureau de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine le 26 juin, et nous nous réjouissons de l'engagement ultérieur des parties à trouver une solution pacifique et négociée à toutes les questions en suspens.

La réunion du Bureau de l'Union africaine a marqué une étape positive. Nous exhortons les parties à maintenir le cap et nous les encourageons, premièrement, à poursuivre les pourparlers de bonne foi ; deuxièmement, à faire les concessions nécessaires ; et, troisièmement, à parvenir à un accord tripartite qui bénéficie aux trois pays. Nous espérons que les parties parviendront à un accord dans les semaines qui viennent, comme le prévoit le processus mené sous l'égide de l'Union africaine. Nous restons déterminés à accompagner ledit processus de manière constructive.

Les fleuves peuvent être une source de conflit ou un canal de coopération. Il appartient aux parties de déterminer comment elles entendent procéder. En ce moment, les parties ont une occasion historique de montrer l'exemple. En faisant preuve d'empathie et de compréhension, elles peuvent montrer au reste du monde comment une source de conflit potentiel peut être transformée en un canal de coopération, ce dont toutes les parties sortiraient gagnantes. Nous comptons sur leur leadership.

**Annexe V****Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je remercie M<sup>me</sup> DiCarlo pour sa présentation, et je salue la présence parmi nous du Ministre égyptien des affaires étrangères, S. E. M. Shokry Selim, et des représentants du Soudan et de l'Éthiopie.

Le différend qui entoure le Grand barrage éthiopien de la Renaissance risque, s'il n'est pas résolu d'une manière satisfaisante pour toutes les parties, de générer plus de tensions dans la région. Comme l'ont indiqué mes collègues européens, tout doit être mis en œuvre pour éviter l'escalade. J'en appelle donc à la responsabilité des dirigeants des trois pays concernés.

Je tiens à saluer le Gouvernement soudanais pour ses efforts visant à relancer le processus de négociations, ainsi que l'Afrique du Sud, les États-Unis et l'Union européenne pour leur implication dans ces pourparlers. L'Union africaine a un rôle majeur à jouer pour faciliter et accompagner ces négociations. Les discussions conduites la semaine dernière sous l'égide du Président Ramaphosa marquent un pas dans la bonne direction et doivent se poursuivre, dans un esprit constructif, pour parvenir à un accord. Nous encourageons la poursuite des négociations dans ce cadre et appelons à leur conclusion rapide, conformément à l'état d'esprit qui a présidé aux dernières discussions entre les chefs d'État et de gouvernement.

Un accord mutuellement bénéfique permettrait de faire de ce barrage une opportunité de développement et de prospérité pour tous les peuples de la région, et non plus un facteur de tensions et de divisions. Nous appelons toutes les parties à respecter le droit international et les conventions y afférentes, mais aussi la Déclaration de principe adoptée par les trois parties en 2015. La France encourage aussi le Secrétaire général à proposer ses bons offices en appui à ces efforts. Alors que nous venons de fêter les 75 ans de la Charte des Nations Unies, la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends doivent être au cœur de l'action des Nations Unies.

Nous appelons enfin solennellement l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan à la retenue et à leur sens des responsabilités. C'est en effet par la voie du dialogue, et par elle seule, que l'on parviendra à éviter l'escalade et à résoudre ce différend. J'appelle donc chacune des parties à ne rien entreprendre qui pourrait nuire à cet objectif et à la poursuite des discussions.

## Annexe VI

### **Déclaration de M. Christoph Heusgen, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je peux être bref. Sur le fond, je rejoins ce que mon collègue au sein de l'Union européenne, le Représentant permanent de l'Estonie, a déclaré il y a quelques instants. À ce stade du débat, il est évident qu'une grande unité règne au sein du Conseil de sécurité sur cette question. Il me semble que cette unité est très importante, car elle envoie un fort signal d'appui à une conclusion rapide des négociations entre les parties prenantes. Nous comptons sur l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan pour trouver une solution qui concilie leurs intérêts – j'en profite pour souhaiter la bienvenue au Conseil à leurs représentants, à savoir le Ministre des affaires étrangères Selim, ainsi que mes frères du Soudan et de l'Éthiopie. L'Allemagne est déterminée à continuer d'apporter un soutien technique à ce processus. Nous espérons que ces négociations aboutiront rapidement à un résultat à l'amiable.

## Annexe VII

### **Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé. Je souhaite également la bienvenue au Conseil de sécurité à l'Ambassadeur Sameh Hassan Shokry Selim, Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, et à nos collègues, les Représentants permanents du Soudan et de l'Éthiopie.

Comme les autres, nous suivons cette question de près, à la fois en tant que membre du Conseil de sécurité et pays qui entretient des relations de longue date avec chacun de ces trois pays. À maintes occasions et dans d'autres contextes, nous avons fait connaître notre position sur cette question à toutes les parties concernées. Nous espérons que cette question pourrait être réglée à l'amiable entre ces trois pays voisins et frères. Je note que la réunion organisée par le Conseil de sécurité pour aborder cette question ne doit pas créer de précédent, mais elle doit être considérée comme un élément de notre action collective en vue d'aider les parties à relancer les négociations et à trouver une solution acceptable, amiable et applicable.

Je voudrais ajouter les observations suivantes.

Premièrement, toutes les parties doivent continuer de négocier avec la volonté de parvenir à une solution mutuellement bénéfique. Nous croyons comprendre que la plupart des problèmes techniques ont été réglés. Il reste toutefois des questions en suspens. Comme pour un marathon, j'estime que la dernière ligne droite est la plus importante, et il est évidemment crucial que tous les coureurs traversent la ligne d'arrivée. Je tiens donc à souligner que toutes les parties ne doivent épargner aucun effort afin de régler ces problèmes à l'amiable. Souvent, lorsqu'il y a des questions en suspens, ce n'est pas faute de solutions, mais de volonté politique. Nous implorons toutes les parties de se réunir au plus haut niveau et dans un esprit de coopération et de solidarité – dans l'esprit auquel l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est adhère fermement, à savoir les relations de bon voisinage, dont l'équivalent est l'esprit d'ubuntu, pour lequel l'Afrique est bien connue s'agissant du règlement de toutes sortes de problèmes.

Deuxièmement, toutes les voies de négociation doivent être envisagées et utilisées par toutes les parties. Toutes les parties concernées doivent jouer un rôle de facilitation ou de médiation, dans la mesure du nécessaire. Avec l'accord de toutes les parties, toute personne ou institution qui pourrait contribuer à la paix, notamment l'ONU et le Secrétaire général, doit être prise en compte.

Conformément à notre position de longue date concernant la promotion du rôle des organisations régionales, nous estimons que le règlement de cette question dans le contexte régional reste une des meilleures options. Nous saluons l'initiative prise par le Président de l'Afrique du Sud, S. E. M. Cyril Ramaphosa, en sa qualité de Président de la Conférence de l'Union africaine, de faciliter le dialogue entre les parties sous les auspices du Bureau de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Nous nous félicitons que durant la réunion extraordinaire du Bureau, toutes les parties aient renouvelé leur volonté de parvenir à un règlement pacifique et négocié de toutes les questions en suspens et de créer une commission tripartite.

Troisièmement, nous appelons toutes les parties à s'abstenir de tout acte unilatéral susceptible de compromettre la poursuite des négociations ou d'exacerber davantage une situation déjà fragile. Nous ne devons jamais oublier que l'exercice de nos droits s'accompagne de responsabilités, notamment à l'égard de nos voisins. Nous devons tous montrer que nous sommes des parties responsables. Ce qui est en jeu, ce sont les vies et les moyens de subsistance des millions de personnes visant tout le long du Nil.

Je pense que Sir William Golding, auteur et poète britannique, avait raison lorsqu'il a dit que « celui qui navigue les eaux du Nil doit avoir des voiles tissées de patience ». J'espère que toutes les parties sauront tisser ces voiles de patience, permettront aux négociations d'être menées à bien dans les plus brefs délais et s'abstiendront de tout acte qui ne servirait pas les intérêts de toutes les personnes dont la vie dépend du Nil.

Je vais terminer en citant un vieux proverbe kanouri d'Afrique de l'Ouest : « Au fond d'un puits de patience, il y a le paradis ». Trouvons tous le paradis auquel nous aspirons, sous forme de paix, de stabilité et de prospérité pour nos peuples.

## Annexe VIII

### **Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En tant que pays sans littoral qui est traversé par le fleuve Niger, le troisième plus long fleuve d'Afrique, mon pays considère la gestion des eaux transfrontalières comme essentielle à la coexistence pacifique des pays qui partagent l'importante ressource naturelle que représente un fleuve. C'est pourquoi nos États ont créé l'Autorité du bassin du Niger, la Commission du bassin du lac Tchad et l'Union du fleuve Mano. En effet, l'eau doit être une source de coopération et de prospérité commune ; elle ne doit pas devenir une source de conflit ou de discorde entre des nations riveraines. En conséquence, l'escalade des tensions liée au projet du Grand barrage éthiopien de la Renaissance, même si elle est préoccupante, devrait se régler de manière satisfaisante, car elle concerne trois pays frères unis par l'histoire et la géographie.

Lorsqu'il y a quelques jours, le Conseil de sécurité a envisagé la possibilité de se saisir de cette question, la situation entre les trois pays concernés était devenue tendue en raison du blocage des négociations. Nos présentes délibérations se déroulent dans le contexte de l'atmosphère différente qui, je l'espère, naîtra des déclarations qui seront faites par les trois pays concernés.

J'ajoute que nos délibérations se déroulent dans le sillage de l'initiative encourageante entreprise par M. Cyril Ramaphosa, Président de l'Afrique du Sud et Président en exercice de la Conférence de l'Union africaine, qui a convoqué le 26 juin une réunion extraordinaire du Bureau de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, par visioconférence, avec la participation du Président de la République arabe d'Égypte et des Premiers Ministres de l'Éthiopie et du Soudan.

Je saisis cette occasion pour mentionner, avec satisfaction, certains résultats de cette visioconférence, qui représentent à notre avis des avancées importantes sur la voie d'un règlement négocié du problème. De fait, la réunion extraordinaire du Bureau de la Conférence de l'Union africaine a révélé que plus de 90 % des questions contentieuses avaient déjà été réglées par les trois pays et qu'ils étaient déterminés à aborder les questions restantes dans le cadre de l'Union africaine dans un esprit constructif, ce qui témoigne des excellentes relations et de la solidarité qui ont toujours existé entre ces trois pays.

Le Niger est certain que le mécanisme de négociation tripartite, dont le mandat a été prorogé suite à une décision prise durant la réunion extraordinaire, élaborera un rapport dans les jours à venir, qu'il présentera au Président en exercice de la Conférence de l'Union africaine, lequel pourra ensuite convoquer une nouvelle réunion du Bureau début juillet afin de décider du résultat des négociations.

Pour terminer, ma délégation salue l'appel lancé au Conseil par le Bureau de la Conférence de l'Union africaine lors de sa réunion extraordinaire afin qu'il prenne acte du fait que l'Union africaine est saisie de la question. À cet égard, le Conseil pourrait appuyer cette initiative régionale, car cela enverrait un signal fort de reconnaissance du rôle essentiel que jouent les organisations régionales dans le règlement pacifique des différends de cette nature. Les organisations régionales telles que l'Union africaine ont souvent une meilleure compréhension des dynamiques régionales. En conséquence, elles peuvent détecter les signes avant-coureurs d'un conflit imminent et, fortes de ces connaissances, promouvoir le dialogue et la réconciliation entre les parties, comme le souligne le Secrétaire général dans ses rapports sur le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique.

Si le rôle du Conseil de sécurité est essentiel pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'initiative africaine devrait véritablement être soutenue, au nom du principe de subsidiarité, dans ce cas particulier afin de donner toute sa force au principe selon lequel les problèmes africains doivent être réglés par des solutions africaines.

**Annexe IX****Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous remercions la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo, des informations qu'elle nous a fournies. Nous souhaitons la bienvenue au Ministre Shokry Selim et aux Ambassadeurs du Soudan et de l'Éthiopie à la réunion d'aujourd'hui.

La Fédération de Russie a toujours appuyé le processus de négociation entre Addis-Abeba, Le Caire et Khartoum sur le grand projet hydroélectrique sur le Nil Bleu – le Grand barrage éthiopien de la Renaissance – et sur toutes les questions connexes de gestion des ressources en eau. Nous avons souligné que les modalités de l'utilisation des ressources en eau du Nil devaient être déterminées par tous les pays du bassin du Nil sur un pied d'égalité, en tenant compte des défis pressants de leur développement socioéconomique. Les modalités doivent également être fondées sur le droit international et être dans l'intérêt du maintien de la stabilité régionale.

La recherche d'une solution mutuellement acceptable au problème doit être menée dans le respect de l'esprit et de la lettre de la Déclaration de Khartoum de 2015, tout en tenant compte des progrès réalisés dans le cadre du format trilatéral sur une série de questions liées au régime de la mise en eau du barrage de la centrale hydroélectrique et au calendrier de sa mise en service, ainsi qu'aux principes de gestion de l'eau, à la poursuite de l'exploitation du barrage, au volume de ruissellement écologique, aux mesures d'atténuation des effets de la sécheresse et à la sécurité du projet.

Nous notons le caractère positif des consultations techniques trilatérales qui se sont tenues du 15 au 17 juin. Nous nous félicitons de la réunion extraordinaire du Bureau de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenue le 26 juin par visioconférence, avec la participation des dirigeants de l'Éthiopie, de l'Égypte et du Soudan et sous la présidence du Président sud-africain Ramaphosa. Le sommet a abouti à un format de coopération prometteur, le Comité tripartite sur les questions techniques et juridiques, qui a été chargé de régler tous les problèmes en suspens concernant le fonctionnement du barrage. Nous prenons également note de la participation active des États africains au règlement des différends entre l'Éthiopie, l'Égypte et le Soudan afin d'accompagner les négociations tripartites. Ce faisant, nos collègues africains ont démontré leur attachement au principe des solutions africaines aux problèmes africains.

Nous exprimons l'espoir qu'Addis-Abeba, Le Caire et Khartoum seront en mesure de parvenir, sur cette base, à un accord mutuellement acceptable sur les questions liées au barrage, dans l'intérêt du maintien de la stabilité dans la région. Nous ne voyons pas d'autre solution pour surmonter les divergences sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance que des négociations fondées sur le droit international, dans le respect des intérêts de toutes les parties.

Pour terminer, je voudrais souligner que la Fédération de Russie appelle de ses vœux un règlement rapide et équitable de la question. Cela contribuerait au progrès, au développement et à la prospérité du continent africain, conformément à l'esprit du premier Sommet et Forum économique Russie-Afrique, qui s'est tenu l'année dernière à Sotchi, et aux objectifs qui y ont été fixés.

**Annexe X****Déclaration de M<sup>me</sup> Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé.

Pour commencer, je voudrais exprimer la solidarité de Saint-Vincent-et-les Grenadines avec ses frères et sœurs égyptiens, éthiopiens et soudanais. Mus par un esprit de camaraderie, nous apportons notre soutien le plus sincère à leur lutte collective pour un accord équitable, raisonnable et durable sur la répartition des ressources en eau du Nil.

En tant que petite île dont l'identité est inextricablement liée à une masse d'eau, Saint-Vincent-et-les Grenadines reconnaît et apprécie pleinement la valeur intrinsèque du Nil pour chacune des parties, non seulement en tant que symbole profondément ancré dans leur identité nationale, mais aussi en tant que ressource essentielle dont dépendent leurs rêves de développement et de prospérité. C'est pourquoi nous respectons les intérêts nationaux de chaque pays et acceptons sans réserve leurs préoccupations tout à fait crédibles. En même temps, leur identité collective, forgée par les liens existentiels du Nil, nous permet de croire qu'ils sont plus enclins à travailler ensemble qu'à s'éloigner les uns des autres. À cet égard, nous sommes encouragés par la détermination des parties, comme l'a démontré la réunion extraordinaire du Bureau de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenue le 26 juin, à poursuivre leurs négociations trilatérales, de bonne foi et dans un esprit de solidarité, en vue d'un accord raisonnable, équitable et amical. Nous les exhortons à prendre les mesures politiques audacieuses nécessaires pour conclure ces négociations.

Compte tenu de l'intensification des sécheresses et des pénuries de ressources provoquées par les changements climatiques, nous reconnaissons la nécessité d'un accord global et durable qui réponde de manière exhaustive aux préoccupations de chacune des parties afin que les générations actuelles et futures d'Égyptiens, d'Éthiopiens et de Soudanais puissent vivre, travailler et jouer ensemble tout en coexistant pacifiquement avec leurs voisins du Nil. Sur des questions aussi complexes et lourdes de conséquences que celle-ci, il n'est possible de parvenir à un règlement définitif que si les parties s'engagent sur une voie commune et s'attachent à parvenir à une compréhension mutuelle et manifeste.

Il est important de noter que les parties concernées sont presque à la fin de ce parcours laborieux, car plus de 90 % des problèmes ont déjà été réglés. Nous sommes donc convaincus que nos frères et sœurs égyptiens, éthiopiens et soudanais régleront les différends restants, comme le font toutes les familles, avec discrétion et de façon harmonieuse. C'est la sagesse collective de l'Afrique qui facilitera une solution durable à cette situation.

## Annexe XI

### **Déclaration de M. Jerry Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous remercions la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de son exposé, et nous nous félicitons de la participation des représentants de l'Égypte, de l'Éthiopie et du Soudan à nos délibérations de ce jour.

Au cours des dernières semaines, le Conseil de sécurité a reçu des lettres de chacun des trois pays détaillant leurs perspectives sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Ce qui ressort très clairement des lettres et de l'intérêt porté à cette question, c'est que le Nil est une ressource extrêmement importante pour le continent africain, plus précisément pour ces trois pays – l'Éthiopie, où le Nil Bleu prend sa source, le Soudan, où se trouve le confluent du Nil Blanc et du Nil Bleu, et l'Égypte, où le Nil se jette dans la Méditerranée.

Le fleuve joue un rôle essentiel non seulement pour le développement mais également pour la survie de tous les États riverains, et comme il s'agit d'une ressource naturelle partagée, la coopération en ce qui concerne son utilisation est essentielle. La construction du barrage a commencé depuis près de 10 ans et devrait ouvrir une nouvelle ère de développement, non seulement pour l'Éthiopie mais aussi pour l'ensemble de la sous-région potentiellement. Il s'agira du plus grand barrage hydroélectrique du continent. Il doit donc être célébré comme un symbole du développement dont la région a tant besoin et ne doit pas devenir une source de conflit et de désaccord.

La présente séance du Conseil de sécurité se tient au titre du point de l'ordre du jour « paix et sécurité en Afrique ». Ainsi, on reconnaît clairement que la question du barrage de la Renaissance concerne le continent africain.

Le 26 juin, le Président de la République d'Afrique du Sud et Président de l'Union africaine, Cyril Ramaphosa, a convoqué une réunion extraordinaire du Bureau de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine consacrée au barrage de la Renaissance, et a invité les dirigeants des trois pays concernés à y participer aux fins de l'examen des faits nouveaux qui sont survenus en la matière. Le Bureau était représenté par les Présidents de la République démocratique du Congo, de l'Égypte, du Kenya et du Mali. Les Premiers Ministres de l'Éthiopie et du Soudan ainsi que le Président de la Commission de l'Union africaine ont également été conviés à participer à la réunion.

La réunion a été caractérisée par un esprit positif et constructif qui atteste clairement de la volonté de toutes les parties de parvenir à un accord mutuellement acceptable sur toutes les questions en suspens concernant le barrage de la Renaissance. Il importe de noter que le Bureau de l'Assemblée de l'Union africaine a noté le potentiel que renferme le projet de barrage pour l'Union africaine et s'est engagé en faveur du processus facilité par le Président de l'Union africaine. Nous nous félicitons de l'engagement pris par les trois parties lors de la réunion de s'abstenir de faire des déclarations ou d'agir de façon à mettre en péril ou à entraver le processus mené par l'Union africaine, en vue de trouver une solution acceptable sur toutes les questions en suspens.

Tout en notant que la plupart des questions faisant l'objet de négociations tripartites entre l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan ont déjà été réglées, le Bureau de la Conférence de l'Union africaine a accepté d'élargir la participation au Comité tripartite s'occupant de la question du Grand barrage éthiopien de la Renaissance, composé de l'Égypte, de l'Éthiopie et du Soudan, à des observateurs. Ces observateurs sont l'Afrique du Sud, en sa qualité de Présidente en exercice de l'Union africaine, les

membres du Bureau de l'Union africaine et des experts de la Commission de l'Union africaine. Le Comité se penchera sur toutes les questions techniques et juridiques en suspens et présentera son rapport au Président du Bureau dans un délai d'une semaine. En outre, le Bureau de la Conférence et les chefs d'État et de gouvernement participant aux négociations ont décidé de se réunir à nouveau dans un délai de deux semaines en vue d'examiner un rapport sur les résultats des négociations sur les questions en suspens ayant trait au barrage.

Le Bureau de la Conférence de l'Union africaine et les chefs d'État et de gouvernement participant aux négociations ont prié le Conseil de sécurité de prendre note de ces faits nouveaux et du fait que l'Union africaine reste saisie de cette question qui préoccupe le continent. Il importe donc que le Conseil de sécurité respecte les efforts déployés au niveau du continent et laisse aux parties la possibilité de trouver une solution qui assurera un avenir pacifique et prospère à ces trois pays voisins, au moyen des mécanismes mis en place.

## Annexe XII

### **Déclaration de M. James Roscoe, Représentant permanent adjoint par intérim du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé et les trois parties – l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan – de leur participation à la présente séance.

Le Royaume-Uni est un ami de ces trois pays, et il a établi avec eux des partenariats pour les aider à prospérer. Nous reconnaissons les droits des trois pays à utiliser les eaux du Nil et nous pensons que, s'ils s'y prennent bien, le Grand barrage éthiopien de la Renaissance peut apporter des avantages à la région, comme l'a indiqué M<sup>me</sup> DiCarlo.

Le Royaume-Uni accorde beaucoup d'importance au consensus entre les parties sur tout ce qui a une incidence sur une ressource naturelle partagée. Nous constatons avec satisfaction que nombre d'éléments clefs nécessaires pour parvenir à un tel consensus sont repris dans l'Accord sur la Déclaration de principes, conclu par les parties le 23 mars 2015, en particulier les principes de ne pas causer de dommages significatifs et d'utilisation équitable et raisonnable.

Depuis la conclusion de l'Accord sur la Déclaration de principes, les trois parties ont poursuivi leurs discussions, notamment avec la médiation des États-Unis, afin de parvenir à un accord trilatéral plus détaillé sur la mise en eaux et l'exploitation du barrage. Ces progrès et cet engagement attestent de l'esprit de coopération qui règne de part et d'autre du Nil. Nous voudrions saisir cette occasion pour remercier le Soudan pour le rôle que le Premier Ministre Hamdok joue actuellement dans les négociations, même si ce pays est partie prenante aux pourparlers. Nous remercions également le Président Ramaphosa, Président en exercice de l'Union africaine, et le Président de la Commission de l'Union africaine pour les démarches qu'ils ont faites vendredi dernier et pendant le week-end à l'appui de ces efforts, en organisant un nouveau cycle de négociations pour régler les questions en suspens. Je remercie l'Ambassadeur Matjila pour les informations fournies par l'Afrique du Sud en ce qui concerne ces négociations et les prochaines étapes. Nous saluons l'engagement et la détermination dont les parties ont fait preuve.

Néanmoins, nous sommes conscients que pour parvenir à un accord, toutes les parties doivent faire preuve de compromis. Il est essentiel que toutes les parties gardent à l'esprit les principes clefs adoptés dans le cadre de l'Accord sur la Déclaration de principes. C'est dans cet esprit que les négociations doivent se poursuivre et aboutir. Le Royaume-Uni est convaincu qu'en œuvrant de concert, l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan auront la force et la détermination nécessaires pour parvenir à un accord dans l'intérêt de tous.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'appui du Royaume-Uni aux gouvernements et aux peuples égyptiens, éthiopiens et soudanais dans leurs efforts pour parvenir à un accord mutuellement juste et équitable. J'espère qu'ils ont tous entendu le message des membres du Conseil aujourd'hui, à savoir que les trois parties doivent s'abstenir de toute action susceptible de porter atteinte aux négociations et doivent s'engager de toute urgence dans un dialogue constructif, dans un esprit de compromis, pour mener à bon terme les négociations et parvenir à un accord.

**Annexe XIII****Déclaration de M<sup>me</sup> Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour les efforts que vous avez déployés ces derniers jours en vue de l'organisation d'une séance sur cette importante question dont le Conseil de sécurité est saisi. Nous remercions la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé édifiant.

Grâce à notre rôle en tant que facilitateur et observateur des négociations sur un accord pour la mise en eaux et l'exploitation du Grand barrage éthiopien de la Renaissance ces derniers mois, les États-Unis comprennent bien l'importance du Nil pour l'histoire et l'avenir de l'Égypte, de l'Éthiopie et du Soudan. Nous avons pu constater de première main à quel point le Nil est étroitement lié aux identités nationales de l'Égypte, de l'Éthiopie et du Soudan et à quel point son avenir est d'une importance capitale pour les moyens de subsistance et le bien-être de leurs peuples. Je sais personnellement que le Président Trump a fait du barrage de la Renaissance une priorité au sein de notre gouvernement.

Le grand barrage éthiopien de la Renaissance représente une occasion unique pour cette partie de l'Afrique, où des générations ont souffert du fait des sécheresses, de la désertification et du sous-développement économique. Un accord sur le barrage de la Renaissance a le potentiel de transformer une région qui abrite plus de 250 millions de personnes, en élargissant les possibilités économiques grâce à la coopération transfrontière et à l'intégration régionale. Le renforcement de la sécurité alimentaire, l'amélioration de l'accès à l'énergie et le développement des projets agricoles ne sont que quelques-uns des avantages porteurs de transformation que le barrage peut apporter à la région.

Le travail considérable accompli par l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan ces derniers mois montre qu'il est possible de parvenir à un accord équilibré et équitable qui tienne compte des intérêts des trois pays si toutes les parties sont engagées dans ce sens. Nous félicitons le Gouvernement soudanais et l'administration du Premier Ministre Hamdok pour les efforts en cours visant à encourager ce processus et à rapprocher les parties, notamment en organisant des pourparlers, au début du mois.

Les États-Unis prennent bonne note des récents efforts de l'Union africaine en vue de faciliter des discussions supplémentaires entre les trois pays sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Nous reconnaissons les efforts du Président sud-africain Ramaphosa pour porter cette question devant la réunion extraordinaire du Bureau de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

Nous sommes conscients que le Conseil est saisi de cette question parce que le temps presse et que la fenêtre qui permettrait parvenir à cet accord pourrait être en train de se refermer rapidement. Nous encourageons tous les pays à faire fond sur les progrès substantiels qu'ils ont réalisés au cours des négociations antérieures et sur les compromis qui ont permis ces progrès, et nous les invitons en outre à s'abstenir de toute déclaration ou action qui pourrait compromettre la bonne volonté nécessaire à l'obtention d'un accord.

Nous sommes fermement convaincus que, grâce à un dialogue et une coopération constructifs, une solution est à portée de main, et nous réaffirmons notre détermination à rester mobilisés auprès des trois pays jusqu'à ce qu'ils parviennent à un accord final. Nous attendons avec intérêt d'être davantage informés de cette question très importante.

**Annexe XIV****Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Pour commencer, je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo, de son exposé important et éclairant.

Je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte, S. E. M. Sameh Shokry Selim, et je salue également la présence des Représentants permanents du Soudan et de l'Éthiopie à cette visioconférence.

Nous prenons note des positions des parties concernées, y compris celles qui sont exposées dans les lettres adressées récemment au Président du Conseil de sécurité sur la question examinée aujourd'hui.

Nous sommes préoccupés par le fait que de nombreux cours d'eau internationaux ont de plus en plus tendance à être utilisés dans des conditions non viables qui pourraient ne pas garantir les droits et les intérêts légitimes des pays riverains, en particulier des pays en aval, dont l'emplacement est par nature plus défavorable. Les effets néfastes de cette tendance, aggravés par ceux des changements climatiques, ont posé des défis à la sécurité, à la stabilité et au développement dans de nombreuses régions, notamment en Afrique où la vie de millions de personnes dépend des cours d'eau partagés.

Quant au Nil Bleu, nous reconnaissons et appuyons les efforts des parties directement concernées pour promouvoir une utilisation durable et équitable des ressources en eau, notamment en recourant à la coopération, aux consultations et aux négociations autour du projet de Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Nous appelons toutes les parties concernées à continuer de faire fond sur les résultats obtenus et à mettre pleinement en œuvre l'accord de 2015 sur la Déclaration de principes relative au projet. Les questions en suspens doivent être réglées pacifiquement, en toute bonne foi et dans un esprit amical, conformément au droit international et à l'accord de 2015.

À cette fin, nous saluons le rôle important joué par l'Union africaine pour promouvoir les négociations et la médiation entre les trois parties, notamment lors de la récente réunion extraordinaire du Bureau de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, le 26 juin, et nous nous félicitons des textes issus de cette réunion. Nous attendons avec intérêt que les parties concernées continuent de déployer des efforts sérieux pour venir à bout, dans les meilleurs délais, des problèmes restants, y compris les questions juridiques et techniques. Il est important que les vues de toutes les parties concernées soient prises en compte. Toutes les parties doivent s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible d'aggraver les tensions, ce qui compromettrait la possibilité de parvenir à un règlement négocié de la question.

Ces efforts contribueront non seulement à trouver une solution globale qui réponde aux intérêts légitimes de toutes les parties concernées, mais aussi à faire progresser la confiance, à approfondir les relations amicales entre les pays et à promouvoir la paix, la sécurité et le développement dans la région.

À cet égard, nous tenons également à souligner la nécessité de promouvoir les meilleures pratiques en matière de cours d'eau transfrontaliers, y compris l'échange de données et d'informations, la notification, les consultations et les négociations pour répondre à toute préoccupation, et la mise en œuvre intégrale des cadres juridiques convenus entre les pays concernés.

Nous considérons que l'utilisation des cours d'eau internationaux doit être conforme au droit international et aux engagements des pays concernés, en se fondant sur une harmonisation des intérêts des États riverains, en particulier en aval, pour assurer l'utilisation durable et le partage équitable des ressources en eau.

Il est tout aussi important d'encourager à poursuivre la codification et le développement du droit international concernant l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers, notamment par la mise en œuvre de la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation.

**Annexe XV****Déclaration de S. E. M. Sameh Hassan Shokry Selim, Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte**

Je souhaiterais tout d'abord féliciter le Président du Conseil de sécurité pour la compétence avec laquelle il conduit les travaux du Conseil en cette période de défis sans précédent et de crises redoutables.

Nous vivons en effet une époque véritablement tumultueuse. L'humanité est mise à rude épreuve par un ennemi invisible qui a ravi d'innombrables âmes, causé des souffrances économiques indicibles et paralysé la vie dans le monde entier. Mais, alors que nous devons faire face au fléau de cette pandémie et que notre fragilité est mise à nu, nous prenons de nouveau conscience de notre humanité commune.

Nous prenons conscience du fait qu'au-delà de la multitude de cultures et de croyances et de la diversité des nations et des peuples, nous sommes, en fin de compte, une grande famille humaine dont le sort dépend de notre volonté de ne pas rester étriqués dans nos intérêts personnels et de renforcer les liens de solidarité au sein de notre communauté mondiale.

La question dont je souhaite parler au Conseil aujourd'hui est de la plus haute importance pour le peuple égyptien. Tout comme les efforts que nous déployons pour combattre la pandémie, elle exige une volonté de rester fidèles à l'esprit de coopération et de comprendre qu'aucune nation ne peut vivre en vase clos et se suffire à elle-même, mais que tous les pays font partie d'une même communauté de destin.

Une nouvelle menace pourrait attenter à l'existence même de la seule source de subsistance de plus de 100 millions d'Égyptiens : le Grand barrage éthiopien de la Renaissance, projet colossal que l'Éthiopie a construit sur le Nil Bleu, pourrait mettre en danger la sécurité et la survie même d'une nation entière en mettant en péril ses moyens d'existence.

Nous sommes conscients que ce projet est important pour les objectifs de développement du peuple éthiopien, objectif que nous partageons et soutenons, mais il est essentiel de comprendre que ce barrage géant, qui est la plus grande installation hydroélectrique d'Afrique, peut constituer une menace pour les conditions de vie et l'existence de millions de citoyens égyptiens et soudanais.

Par conséquent, la mise en eau et l'exploitation unilatérales de ce barrage, sans accord prévoyant les précautions nécessaires pour protéger les populations vivant en aval et éviter d'infliger des dommages significatifs à leurs droits de riverains, aggraverait les tensions et risqueraient de provoquer des crises et des conflits susceptibles de déstabiliser davantage une région déjà troublée.

Il est donc important que le Conseil de sécurité examine cette question. Le Conseil de sécurité est l'organe auquel la communauté internationale a confié la responsabilité particulière de maintenir la paix et la sécurité internationales et, à ce titre, il est censé exercer la plus grande vigilance pour prévenir une escalade des tensions, empêcher que des conflits n'éclatent et juguler les crises qui menacent de porter atteinte à la paix dans une région fragile. Nous voulons croire que, dans l'exercice de ses fonctions et responsabilités, le Conseil de sécurité saura agir avec diligence et vigueur pour résister aux manifestations d'unilatéralisme susceptibles de porter atteinte aux principes fondamentaux de notre système international, lesquels sont consacrés par la vénérable Charte de l'Organisation.

En tant que partie prenante responsable, l'Égypte a choisi de porter cette question à l'attention du Conseil de sécurité afin de prévenir une nouvelle escalade et de veiller à ce qu'aucune action unilatérale ne sape les efforts faits pour parvenir

à un accord sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance, ne porte préjudice aux droits et intérêts des États situés en aval du barrage, et, surtout, ne mette en danger la vie de près de 150 millions de citoyens égyptiens et soudanais, au risque d'accroître les tensions dans une région déjà instable.

La séance que tient aujourd'hui le Conseil de sécurité est donc encourageante. Elle est la manifestation de la volonté de ses membres de faire en sorte que cet organe essentiel de l'Organisation s'acquitte des responsabilités qui lui incombent au titre de la Charte.

L'Égypte est le plus aride des États riverains du bassin du Nil et l'un des pays les plus pauvres en eau de la planète. Cette dure réalité nous oblige à ne pas occuper plus de 7 % de notre territoire, le long d'une mince bande de végétation et d'un delta fertile où sont concentrées des millions d'âmes, avec des ressources en eau par habitant qui ne dépassent pas 560 mètres cubes par an, ce qui place l'Égypte bien en deçà du seuil international de pénurie d'eau.

En revanche, la providence divine a doté nos frères d'Éthiopie d'abondantes ressources en eau, avec une pluviosité annuelle moyenne de près de 936 milliards de mètres cubes d'eau – dont 5 % seulement se déversent dans le Nil Bleu – et 11 autres bassins fluviaux, dont certains sont partagés avec les États voisins, qui offrent toutes des possibilités infinies de coopération et d'intégration économiques régionales.

Il s'ensuit que, s'il est mis en eau et exploité unilatéralement, sans accord mutuellement bénéfique visant à protéger la vie et les moyens de subsistance des populations vivant en aval, le Grand barrage éthiopien de la Renaissance peut accentuer une réalité hydrologique déjà très tendue et mettre en danger des millions de personnes en Égypte et au Soudan.

Parallèlement, cependant, nous sommes fermement résolus à accompagner les autres pays africains, en particulier dans le bassin du Nil et y compris l'Éthiopie, dans les efforts qu'ils mènent pour parvenir à une plus grande prospérité. En témoigne le fait que l'Égypte a coopéré avec chacun des États du bassin du Nil pour construire des barrages, mener à bien des projets de récupération des eaux de pluie, creuser des puits et éliminer les plantes aquatiques qui entravent le débit du fleuve. Cette action illustre notre foi inébranlable dans notre destin commun en tant qu'Africains et confirme notre conviction que le Nil n'est pas la propriété exclusive de l'Égypte ou d'un autre État riverain, mais un patrimoine commun et sacré qui a été confié à l'ensemble de nos peuples.

C'est pourquoi, il y a près d'une décennie, l'Égypte a pris l'initiative d'entamer des négociations sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance qui ont exigé beaucoup de patience. Notre objectif, tout au long de ces négociations ardues, était de parvenir à un accord juste et équitable qui permette à l'Éthiopie d'atteindre ses objectifs légitimes de développement, tout en limitant au minimum les effets néfastes de ce barrage sur les populations situées en aval. Nous nous sommes efforcés, sans relâche, de parvenir à un accord qui exploite le potentiel de développement de ce barrage pour l'Éthiopie, tout en limitant ses nombreux dangers pour l'Égypte et le Soudan.

Parce que le Gouvernement égyptien a présenté en détail les étapes successives des négociations relatives au Grand barrage éthiopien de la Renaissance dans les deux lettres qu'il a adressées au Conseil de sécurité le 1<sup>er</sup> mai et le 19 juin 2020 (S/2020/355 et S/2020/566), je me contenterai de rappeler les principaux jalons de ces négociations ardues, tout au long desquelles nous nous sommes conduits avec bonne foi et avons fait preuve d'une véritable volonté politique de parvenir à un accord juste et équilibré qui préserve les droits et les quotas de chacun des trois États qui se partagent le Nil Bleu.

Depuis que l'Éthiopie a unilatéralement commencé la construction du barrage, nos négociations ont été marquées par de nombreuses réunions trilatérales et bilatérales au sommet entre les dirigeants de nos trois pays. En outre, en témoignage

de notre engagement indéfectible et de notre foi inébranlable dans les valeurs de notre continent africain, nous avons assisté, avec nos autres frères africains, à plusieurs sommets et réunions régionaux, bilatéraux et multilatéraux, dont certains avaient été organisés par nous, afin de faciliter la signature d'un accord qui permette à l'Éthiopie de produire efficacement et durablement de l'énergie hydroélectrique tout en limitant au minimum les effets néfastes et en prévenant les dommages significatifs que ce barrage pourrait avoir sur les États situés en aval.

Nous avons également organisé d'innombrables réunions trilatérales entre les ministres chargés de l'eau accompagnés de leurs équipes techniques, ainsi que de nombreuses réunions entre ministres des affaires étrangères, pour apporter un appui politique à ces négociations, et créé un comité indépendant d'hydrologues chargé de réaliser une analyse scientifique impartiale des scénarios de mise en eau et d'exploitation du Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Malheureusement, ces efforts n'ont pas abouti.

Afin de surmonter les obstacles et de donner un nouveau souffle aux négociations, nos trois pays ont conclu, le 23 mars 2015, l'accord entre la République arabe d'Égypte, la République fédérale démocratique d'Éthiopie et la République du Soudan relatif à la déclaration de principes sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance.

L'accord, dont la teneur et les termes sont sans ambiguïté ni équivoque, visait à donner une plus grande impulsion politique et à orienter nos discussions. Il reconferme l'obligation qui incombe à l'Éthiopie de réaliser des études sur les effets hydrologiques et socio-économiques transfrontières du Grand barrage éthiopien de la Renaissance ainsi qu'une évaluation de son impact environnemental. Il réaffirme que l'Éthiopie a pris l'engagement et a l'obligation de ne pas mettre en eau le barrage sans qu'un accord soit conclu avec les deux autres pays riverains du Nil Bleu sur les règles relatives à la mise en eau et à l'exploitation, qui garantirait à l'Éthiopie les avantages hydroélectriques de ce projet tout en limitant les nombreux inconvénients de celui-ci pour les États situés en aval.

Malheureusement, bien que nous nous soyons assuré les services d'une société de conseil internationale pour mener les études sur les effets et incidences du barrage, ces études ont été entravées dans leur réalisation et n'ont par conséquent jamais été achevées. Nous ne disposons pas non plus de garanties incontestables concernant la sécurité et la solidité structurelle du Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Cela signifie qu'en l'absence de données scientifiques suffisantes, les populations situées en aval de cette grande structure semblent condamnées à vivre dans une grande incertitude.

Si, Dieu nous en préserve, le Grand barrage éthiopien de la Renaissance connaît des défaillances ou des défauts structurels, il mettrait le peuple soudanais dans une situation de risques inimaginables et exposerait l'Égypte à des dangers inconcevables. De fait, nos préoccupations à cet égard ne sont pas infondées. En 2010, la galerie d'amenée du barrage Gibe II, construit sur l'Omo, s'est effondrée quelques jours après la fin des travaux.

Il est également profondément décourageant que, tout au long du parcours tortueux de ces négociations sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance, l'Égypte ait été la cible d'une campagne injustifiable d'accusations infondées selon lesquelles nous aurions cherché à imposer aux autres parties des accords remontant à la sombre époque coloniale. En réalité, cependant, chaque traité relatif au Nil conclu par l'Éthiopie a été signé par le Gouvernement de ce pays, sans contrainte ni coercition, en tant qu'État indépendant et souverain. Il s'agit notamment d'un traité signé librement par l'Empereur d'Abyssinie en 1902, qui interdit la construction

sur le Nil Bleu de tout ouvrage hydraulique susceptible de modifier le débit naturel du fleuve, et d'un cadre général de coopération, également signé librement par le Premier Ministre éthiopien, Meles Zenawi, et le Président égyptien en 1993, en plus de l'accord de 2015 sur la déclaration de principes. Il va sans dire que tous ces traités demeurent en vigueur et contraignants.

Alors que la construction du Grand barrage éthiopien de la Renaissance touchait à sa fin et que toutes les autres voies menant à un accord s'avéraient infructueuses, l'Égypte a demandé à ses partenaires des États-Unis d'Amérique et de la Banque mondiale de se joindre aux négociations pour tenter de rapprocher les points de vue des trois pays. Ainsi, après d'intenses tractations auxquelles les trois pays ont pleinement participé, et pour la première fois depuis près d'une décennie de pourparlers, un accord a pu être négocié sous les auspices des États-Unis et avec la contribution technique de la Banque mondiale. Cet accord, que l'Égypte a accepté et paraphé le 28 février, mais que l'Éthiopie a rejeté à la dernière minute, offrait une solution juste et équilibrée, où chaque partie trouvait son compte, dans la mesure où il défendait les intérêts de nos trois pays et préservait leurs droits de riverains et leurs quotas.

L'accord susmentionné, qui est annexé à la lettre que nous avons adressée au Conseil de sécurité le 19 juin 2020, est maintenant à la disposition de la communauté internationale et témoigne de la bonne volonté de l'Égypte et prouve sans laisser de place au doute qu'un accord équitable et juste pouvait être signé par toutes les parties.

En outre, comme l'Égypte s'est engagée à explorer toutes les voies possibles pour parvenir à un accord sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance, elle a participé aux derniers cycles de négociations qui se sont tenus à l'initiative de la République du Soudan. Cependant, ces négociations se sont aussi soldées par un échec.

L'Égypte est convaincue qu'un accord sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance doit être un instrument juridiquement contraignant au regard du droit international, qui doit définir clairement le seuil des dommages significatifs qu'il faut prévenir et doit prévoir un mécanisme contraignant de règlement des différends qui permette de garantir l'application effective de l'accord. Néanmoins, il a été avancé que de simples lignes directrices à la valeur juridique incertaine et ambiguë, qui pourraient être ajustées unilatéralement, pourraient suffire. Il a également été suggéré qu'il n'y figurerait aucune obligation ferme d'empêcher des dommages significatifs aux riverains situés en aval.

En outre, en accord avec sa position de principe selon laquelle le Grand barrage éthiopien de la Renaissance doit être mis en eau et géré conformément à un accord mutuellement bénéfique qui défende les intérêts communs de nos trois pays, l'Égypte a accepté l'invitation du Président sud-africain, Cyril Ramaphosa, à la réunion extraordinaire du Bureau de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, organisée le 26 juin pour examiner cette question.

L'objet et le but de cette réunion étaient de faire en sorte qu'un accord sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance soit conclu rapidement. Il a donc été décidé d'organiser des négociations techniques intergouvernementales afin d'atteindre cet objectif dans un délai de deux semaines.

En outre, au cours de cette réunion, l'Éthiopie s'est engagée à ne prendre aucune mesure unilatérale, notamment en commençant à mettre en eau le Grand barrage éthiopien de la Renaissance avant la signature d'un accord, ce qui ne peut être interprété que comme un engagement sans équivoque à mettre en eau le barrage dans le respect des règles décidées d'un commun accord entre les trois États riverains. Une lecture ou une interprétation différente de cet engagement dénoterait l'absence de volonté politique de parvenir à un accord sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance et révélerait une intention sous-jacente d'imposer un fait accompli

inacceptable aux États situés en aval et d'infliger unilatéralement la volonté d'un État situé en amont aux autres pays riverains, transformant toute négociation en un exercice futile.

Il appartient au Conseil de sécurité de prendre note et de se féliciter des conclusions issues de la réunion du Bureau de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine et de demander aux trois pays de respecter leurs engagements et promesses.

La mise en eau unilatérale du Grand barrage éthiopien de la Renaissance, sans accord avec l'Égypte et le Soudan, mettrait en péril les intérêts des populations vivant en aval, dont l'existence et la survie dépendent du Nil.

En outre, l'exploitation unilatérale de ce barrage géant pourrait avoir des incidences socioéconomiques désastreuses qui porteraient atteinte à la sécurité humaine des Égyptiens sous tous ses aspects, qu'il s'agisse de sécurité alimentaire, hydrique ou environnementale ou de santé humaine. Elle exposerait également des millions de personnes à une plus grande vulnérabilité économique, ce qui entraînerait une augmentation des taux de criminalité et de migration illégale. Elle réduirait la qualité de l'eau, perturberait les écosystèmes fluviaux, détériorerait la biodiversité et aggraverait les risques liés aux changements climatiques.

Cette éventualité constitue une menace grave contre la paix et la sécurité internationales. Elle pourrait également avoir des répercussions politiques graves, voire dramatiques. Les États situés en aval se trouveraient dans une situation intolérable, ce qui serait source d'animosité entre nos pays et sèmerait les graines de la discorde entre nos peuples. Il est donc nécessaire que le Conseil de sécurité et la communauté internationale déploient tous les efforts et soutiennent toutes les initiatives visant à lever cette menace imminente et à écarter ce sinistre péril qui se profile à l'horizon.

Notre position demeure inchangée : la seule façon viable de régler la question du Grand barrage éthiopien de la Renaissance est de trouver un accord juste et équilibré. Néanmoins, l'Égypte défendra et protégera les intérêts vitaux de son peuple. La survie n'est pas une question de choix, mais un impératif de la nature.

En conséquence, nous demandons instamment au Conseil de sécurité d'engager les parties à négocier de bonne foi pour parvenir à un accord sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance et à s'abstenir de toute mesure unilatérale tant qu'un tel accord n'aura pas été signé. Tant que nos efforts n'auront pas abouti et qu'un accord n'aura pas été conclu, le Conseil de sécurité devrait, dans l'exercice de ses fonctions, rester activement saisi de la question.

Dans ce contexte, l'Égypte a présenté un projet de résolution aligné sur les conclusions issues de la réunion du Bureau de l'Union africaine, que le Conseil de sécurité est invité à examiner. Ce projet de résolution encourage les trois États à signer un accord dans un délai de deux semaines et à ne prendre aucune mesure unilatérale concernant le Grand barrage éthiopien de la Renaissance, et souligne l'importance du rôle joué par le Secrétaire général à cet égard. Il ne vise pas à se substituer ou à faire échec aux négociations, mais à exprimer, au plus haut niveau, le vif intérêt que porte la communauté internationale à la signature d'un accord sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance et à affirmer que celle-ci est consciente des dangers que représentent les actes unilatéraux en la matière.

Alors que nous continuons sans relâche à tendre une main d'amitié à nos frères, nous attendons de ceux avec qui nous partageons le Nil qu'ils fassent preuve à notre égard de la même bienveillance et agissent de manière responsable. Si nous sommes résolument attachés au droit de l'Éthiopie au développement, notamment par

l'utilisation de nos ressources hydriques partagées, nous pensons aussi qu'il ne serait que justice que l'Éthiopie respecte le droit à la vie de l'Égypte.

En effet, comme l'a déclaré le Président Abdel Fattah Al Sisi dans l'allocution qu'il a faite devant le Parlement éthiopien réuni en session conjointe :

« Je nous exhorte à jeter les bases d'un avenir meilleur pour nos enfants et nos petits-enfants [...], un avenir où toutes les salles de classe d'Éthiopie pourraient avoir l'électricité [...] et où les enfants d'Égypte pourraient boire l'eau du Nil comme le faisaient leurs parents et leurs grands-parents [...], un avenir où les économies de nos deux pays se développeraient pour absorber toute leur population active [...] afin d'assurer une vie décente à nos peuples [...] et de leur redonner leur place au sein de la famille des nations, compte tenu de leur glorieux passé et de leur immense potentiel ».

En conclusion, je dois rappeler que nous sommes prêts à déployer tous les efforts possibles pour parvenir à un accord sur le Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Je demande à mes amis et collègues d'Éthiopie et du Soudan de mobiliser l'esprit de fraternité et les liens du sang qui unissent nos pays et nos peuples. Acceptons sans réserve nos ressemblances et notre bonne entente comme des vérités indéniables. Saisissons l'occasion qui nous est offerte de tracer notre destin, de réécrire l'histoire et d'ouvrir une nouvelle voie de paix et de prospérité pour nos peuples.

**Annexe XVI****Déclaration de M. Taye Atske-Selassie Amde, Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En tant que membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, l'Éthiopie a toujours fait preuve d'un engagement sans faille envers les principes et les buts énoncés dans la Charte des Nations Unies. Elle a toujours été un fervent défenseur du principe de sécurité collective et du multilatéralisme. Le bilan de l'Éthiopie à cet égard parle de lui-même. Elle a toujours respecté ces principes et les a activement appuyés et promus aux niveaux régional et international. Tout au long de son histoire, l'Éthiopie n'a jamais fait peser une menace sur un autre pays. Elle a plutôt contribué à la cause de la paix par sa participation active au maintien et à la consolidation de la paix depuis la création de l'ONU jusqu'à ce jour.

Cela étant dit, je tiens à préciser que l'Éthiopie ne pense pas qu'il est légitime pour le Conseil de sécurité d'examiner la question dont nous sommes saisis aujourd'hui. Cela ne peut que créer un mauvais précédent et ouvrir la boîte de Pandore. Le Conseil de sécurité ne doit pas être une enceinte où se règlent des comptes et où s'exercent des pressions diplomatiques. Il est donc regrettable que le Conseil se soit laissé politiser de cette manière.

Comme nous en avons informé le Conseil, les négociations tripartites entre l'Éthiopie, l'Égypte et le Soudan se poursuivent. Les trois pays sont en fait parvenus à un consensus sur la plupart des questions techniques importantes au cours des derniers cycles de négociation. C'est pourquoi l'Éthiopie est d'avis que des progrès et un accord mutuellement bénéfique sont à portée de main.

Même si les trois pays ne parviennent pas à régler leurs divergences concernant les questions en suspens, l'Accord sur la Déclaration de principes relative au Grand barrage éthiopien de la Renaissance – signé en 2015 par leurs dirigeants – prévoit des mécanismes de règlement des différends, qui n'ont pas encore été épuisés. En outre, l'Union africaine a la bonne volonté et les compétences nécessaires pour aider les trois pays à surmonter leurs divergences et à trouver une solution mutuellement acceptable.

Il est en effet pour le moins regrettable que le principe de complémentarité et de subsidiarité entre l'ONU et les organisations régionales, dont on a beaucoup parlé au sein du Conseil, n'ait pas été pris en compte lorsque la question liée au Grand barrage éthiopien de la Renaissance a été portée indûment à son attention. Cela va également à l'encontre de l'Article 33 de la Charte des Nations Unies, qui stipule que les parties à tout différend doivent en rechercher la solution, avant tout, par voie de « recours aux organismes ou accords régionaux », entre autres choses.

Les membres du Conseil savent qu'il y a trois jours, le Bureau de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a tenu une réunion extraordinaire sous la présidence du Président Cyril Ramaphosa. Comme indiqué dans le communiqué publié le 27 juin 2020, les trois pays ont convenu de reprendre les négociations et de régler les questions en suspens au moyen de consultations tripartites, dans le cadre d'un « processus mené par l'Union africaine » dans l'esprit de la solidarité panafricaine et dans le cadre de solutions africaines aux problèmes africains. Par conséquent, l'Union africaine est maintenant saisie de la question, et il est juste et bon que le Conseil de sécurité laisse le processus mené par l'Union africaine suivre son cours.

Il va sans dire que le Nil est aussi important pour l'Éthiopie que pour l'Égypte et le Soudan en tant que source de moyens de subsistance et de développement économique. Le Grand barrage éthiopien de la Renaissance est une pièce maîtresse de nos aspirations nationales en matière de développement. C'est en Éthiopie que 86 % du débit annuel moyen total des eaux du Nil trouvent leur source, mais notre

pays n'a jamais bénéficié des avantages du fleuve. L'accord de 1959 entre l'Égypte et le Soudan a réparti la totalité des eaux du Nil entre les deux pays, et l'Égypte s'est taillé la part du lion, ne laissant rien à l'Éthiopie. C'est la décision la plus unilatérale qui ait jamais été prise concernant les cours d'eau transfrontières.

Ce n'est pas tout. En 1997, l'Égypte a pris une nouvelle décision unilatérale et a construit les canaux de Toshka et de Salam, en déviant les eaux du Nil de leur cours naturel. Les objections formulées par l'Éthiopie concernant ces projets depuis le milieu des années 50 sont tombées dans l'oreille d'un sourd. La première objection a été formulée par le Gouvernement de l'Empereur Haile Selassie concernant l'accord de 1959. L'Égypte a fait fi des objections ultérieures de l'Éthiopie. Malgré ces faits historiques, l'Égypte continue d'accuser l'Éthiopie d'avoir pris des mesures unilatérales concernant la construction du Grand barrage éthiopien de la Renaissance.

L'Éthiopie n'en demande pas trop ; elle cherche à corriger les injustices du passé et à partager cette précieuse ressource de manière équitable et raisonnable. Bien qu'il soit doté d'abondantes ressources en eau dans le bassin du Nil, le peuple éthiopien a été privé pendant des années de son droit d'utiliser ces ressources pour se sortir d'une pauvreté abjecte. C'est pourquoi, pour l'Éthiopie, l'accès à ses ressources en eau et leur utilisation ne sont pas une question de choix, mais une nécessité existentielle.

La tragique réalité est qu'aujourd'hui, en 2020, des dizaines de millions d'Éthiopiens utilisent encore le bois de chauffage comme principale source de combustible, avec de graves conséquences pour leur santé et pour l'environnement. Tous les ménages dans les zones rurales, où vivent 85 % des Éthiopiens et près des deux tiers des écoliers, sont forcés de vivre dans l'obscurité. En revanche, près de 100 % de la population égyptienne, tant dans les villes que dans les zones rurales, a accès à l'électricité.

Par conséquent, l'Éthiopie estime qu'elle a l'obligation nationale et morale de faire tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer les conditions de vie de son peuple. Le Grand barrage éthiopien de la Renaissance est une réponse aux appels à l'aide des mères éthiopiennes, afin qu'elles ne soient plus obligées à marcher des heures pour ramasser du bois de chauffage. La tragique réalité est qu'à cause de l'absence d'électricité, les femmes enceintes sont encore transportées sur des civières sur de longues distances pour avoir accès à des soins obstétricaux d'urgence qui pourraient leur sauver la vie. Les images de jeunes filles portant sur leurs épaules de lourdes charges de bois de chauffage sont également une réalité quotidienne.

Une fois terminé, le barrage permettra de produire 15 700 gigawatt-heures par an, donnant à plus de 65 millions de personnes qui vivent actuellement dans l'obscurité l'accès à l'électricité et la possibilité de vivre dans la dignité. C'est pourquoi nous avons souligné à maintes reprises que le Grand barrage éthiopien de la Renaissance est un projet de développement et ne peut en aucun cas constituer une menace pour la sécurité. Si on veut parler de menace pour la sécurité, elle est liée au fait que des millions d'Éthiopiens vivent sous le seuil de pauvreté. Le but du barrage est d'aider ces personnes et d'une certaine manière, le barrage élimine une menace potentielle au lieu d'en poser une. La recherche du progrès social et d'un meilleur niveau de vie pour notre peuple – sans laisser personne de côté – est en effet conforme à l'esprit de la Charte des Nations Unies et aux objectifs de développement durable que nous aspirons tous à atteindre d'ici à 2030. Le Grand barrage éthiopien de la Renaissance est également l'un des mégaprojets envisagés dans le cadre des efforts déployés par l'Éthiopie pour réaliser l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Je dois également expliquer ici pourquoi le Grand barrage éthiopien de la Renaissance est un projet du peuple, qui est construit par des Éthiopiens de tous les milieux avec un zèle sans précédent. Il convient de rappeler que divers obstacles ont été créés pour empêcher l'Éthiopie d'avoir accès à un appui international. Mon

gouvernement ne fait que coordonner un projet appartenant au public et financé par celui-ci. Il a donc la responsabilité solennelle de mener ce projet à bien.

Dès le départ, l'Éthiopie a pris des initiatives sans précédent pour dégager une entente auprès de l'Égypte et du Soudan, concernant le Grand barrage éthiopien de la Renaissance, entre autres en établissant un groupe international d'experts et un Comité national tripartite pour mettre en œuvre ses recommandations, puis un groupe de recherche scientifique national indépendant pour élaborer divers scénarios liés à la mise en eau et à l'exploitation annuelle du Grand barrage. Ces initiatives n'ont pas abouti au résultat escompté, en raison de l'intransigeance de l'Égypte et de son insistance sur les droits historiques et l'utilisation actuelle. Les efforts constants de l'Égypte pour faire échouer la négociation tripartite ont plus à voir avec sa propre situation intérieure qu'avec toute autre chose. D'un autre côté, le Soudan est parfaitement conscient des avantages du barrage, mais nous comprenons que les défis de la transition politique à laquelle le pays est confronté en ce moment entrent en ligne de compte.

Quoi qu'il en soit, l'Éthiopie, qui est guidée par le principe internationalement accepté d'une utilisation équitable et raisonnable, ne provoque aucun dommage significatif en construisant le barrage. L'Éthiopie ne peut pas nuire à l'Égypte et au Soudan par le biais du barrage car, si ne pas libérer l'eau revient à nuire, alors le construire n'aurait eu aucun sens. Nous sommes tous des peuples du Nil. L'Éthiopie ne peut donc pas nuire à l'Égypte sans se nuire à elle-même. L'accord sur la Déclaration de principes résume clairement le ferme attachement de l'Éthiopie aux principes régissant l'utilisation des cours d'eau transfrontières.

De fait, les efforts consentis de bonne foi par l'Éthiopie sont sans précédent dans l'histoire des cours d'eau transfrontières. Mon pays ne mérite pas d'être maltraité ; il devrait au contraire être loué pour sa coopération exemplaire. Ni l'Égypte ni le Soudan n'ont consulté l'Éthiopie lorsqu'ils ont construit des barrages sur le Nil.

En octobre 2019, à la demande de l'Égypte, le Gouvernement des États-Unis a invité les trois pays à Washington pour des consultations. L'Éthiopie a répondu positivement et de bonne foi, dans l'espoir que la présence d'observateurs contribuerait à faciliter la négociation. Cependant, l'Égypte a cherché à imposer à l'Éthiopie des conditions inacceptables en exploitant et en instrumentalisant le processus. En l'occurrence, malheureusement, les actions de l'Égypte ont brouillé plus encore les eaux.

Tout au long des négociations, l'Éthiopie a fait preuve d'une grande souplesse dans le processus tripartite, aux fins d'établir la confiance nécessaire. En signe de sa bonne foi, l'Éthiopie a accepté de mettre en eau le réservoir du Grand barrage éthiopien de la Renaissance sur une période de quatre à sept ans, alors même que le barrage pourrait être rempli en trois ans sans causer de dommages significatifs à l'Égypte ou au Soudan. En outre, l'Éthiopie a accepté de reporter la deuxième étape de la première phase de remplissage si le débit annuel au barrage était inférieur à 31 milliards de mètres cubes.

Les trois pays se sont déjà mis d'accord sur la mise en eau initiale du barrage. Mère nature semble d'accord, elle aussi. Cette année est le moment opportun pour commencer à capter l'eau dans le réservoir du barrage. Actuellement, le Nil Bleu et le Nil Blanc ont tous deux un débit supérieur à la normale. Le lac Victoria a atteint un niveau record. Le haut barrage d'Assouan a également atteint son élévation maximale, 182 mètres au-dessus du niveau de la mer, un record sur les 40 dernières années. Pendant la première phase de la retenue, qui est une phase d'essai ou de test, l'Éthiopie ne captera qu'environ un dixième du débit annuel moyen du Nil Bleu.

Par contraste, chaque année, les pertes par évaporation au haut barrage d'Assouan représentent deux fois la quantité d'eau captée durant la mise en eau initiale du Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Elles viennent s'ajouter à la déperdition due aux pratiques d'irrigation par inondation en Égypte, qui consomment

beaucoup d'eau. L'eau est marchandise de plus en plus rare. Le territoire de l'Éthiopie est composé à plus de 60 % de terres sèches, dénuées de ressources en eau pérennes. L'Égypte, en revanche, est riche en nappes phréatiques et a accès à l'eau de mer, qu'il est possible d'utiliser par dessalement.

Pour tout cours d'eau transfrontières, la gestion de la sécheresse incombe conjointement à tous les pays riverains. Mais l'Égypte veut que l'Éthiopie soit la seule à supporter le fardeau de la sécheresse. Ce n'est pas acceptable. Les règles qui régissent l'utilisation de l'eau ou l'exploitation des barrages dépendent de la disponibilité de l'eau ; c'est pourquoi les règles d'exploitation doivent être assorties de directives spéciales, adaptées aux différentes conditions hydrologiques, y compris la sécheresse. Les trois pays doivent donc s'entendre sur des seuils de sécheresse et des mécanismes de coopération pour partager la responsabilité de la prise en charge et de l'atténuation des conséquences de la sécheresse et des changements climatiques.

En outre, l'Éthiopie estime qu'un quelconque différend futur découlant de l'utilisation des eaux du Nil Bleu devra être réglé conformément aux principes convenus dans l'accord sur la Déclaration de principes, qui prévoit un mécanisme permettant aux trois pays de remédier à leurs griefs par « conciliation, médiation ou [en renvoyant] la question à l'examen des chefs d'État [ou] de gouvernement ». En fin de compte, l'Éthiopie estime qu'aucun accord ne doit en aucune façon limiter ses droits souverains sur l'utilisation future et le développement en amont du Nil bleu.

Enfin, l'implication du Conseil de sécurité sur cette question risque de durcir les positions et de rendre les compromis encore plus difficiles. Au lieu de se prononcer sur cette question, le Conseil devrait s'en remettre à l'Union africaine et encourager les trois pays à revenir aux négociations tripartites, seul moyen de trouver une solution à l'amiable aux questions encore en suspens. Nous espérons en outre que le Conseil se gardera d'amplifier les divergences et de saper le processus mené par l'Union africaine.

En cette année mémorable qui marque le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, je souhaite évoquer un moment historique, lorsqu'un autre dirigeant éthiopien, l'Empereur Haile Selassie, s'est adressé à la Société des Nations pour présenter un plaidoyer moral contre le fléau du colonialisme et l'invasion de son pays. Il avait mis en garde ainsi : « C'est nous aujourd'hui ; ce sera vous demain ». Malheureusement, la Société des Nations n'a guère tenu compte de cet appel. Il serait regrettable que le Conseil de sécurité n'entende pas l'appel que lance l'Éthiopie aujourd'hui pour faire en sorte que la question du Grand barrage éthiopien de la Renaissance ne soit pas politisée ou internationalisée. Il n'y a plus qu'à espérer que le Conseil choisira d'être du bon côté de l'histoire car, à bien des égards, la question dont le Conseil est saisi aujourd'hui est profondément enracinée dans un héritage colonial.

Qu'il me soit permis, pour conclure, de souligner que les pays du bassin du Nil entretiennent une relation parmi les plus anciennes de l'humanité. Les germes de notre développement commun ont été plantés il y a des milliers d'années. Nos liens éprouvés à travers le Nil doivent nous donner la vérité et la foi qui nous permettront de faire ce qui est juste pour améliorer le sort de tous nos peuples. Le Grand barrage éthiopien de la Renaissance représente une occasion unique en son genre de coopération transfrontière entre nos pays frères. Il ne doit pas susciter la concurrence ou la méfiance. Dans cet esprit, l'Éthiopie s'efforcera de trouver une solution à l'amiable par des négociations gagnant-gagnant. Nous voulons également obtenir l'entente de nos frères et sœurs d'Égypte et du Soudan. Nous sommes convaincus que, dans le cadre du processus mené par l'Union africaine, nous parviendrons à un accord de coopération dans les prochaines semaines.